

Saison 2022-2023

Règlement intérieur et fonctionnement

Activités de loisirs enfants/adultes



Les Centres socio-culturels de Caluire et Cuire sont une association loi 1901 de droit privé, gérés par une équipe de salariés et de bénévoles.

Chaque participant des activités loisirs enfants/adultes s'engage à respecter les règles qui régissent le fonctionnement général des activités et les valeurs de dignité, respect et solidarité des Centres socio-culturels. Il doit s'acquitter du paiement de la carte d'adhésion et du montant total de ses activités ou ateliers.

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

1. MODALITES PRATIQUES

- Les activités fonctionnent durant la période scolaire (septembre à juin sauf vacances scolaires) sur 30 séances maximum selon un calendrier remis à l'inscription, à l'exception de l'aquarelle (calendrier spécifique).
- Les adhérents participent, sous la responsabilité de l'intervenant à :
 - Aménager les salles d'activités,
 - Installer, protéger le mobilier,
 - Ranger le matériel,
 - Appliquer les règles d'hygiène sanitaire pour une vie en collectivité.
- Les intervenants ont à charge d'accueillir les adhérents et à notifier leur présence ou absence. Ils assurent l'accès, la sécurité et la fermeture des locaux aux adhérents.

2. NOMBRE DE PLACES PAR ACTIVITE

- Le nombre de places est limité en fonction de la nature des activités et de la taille des salles.
- Toute activité ne pourra fonctionner durablement qu'à partir **d'un nombre minimum d'inscrits soit 8 personnes**.
- Les Centres socio-culturels se réservent le droit de regrouper ou supprimer les activités dont le nombre d'inscrits se révélera insuffisant lors de la fin de la période d'essai (**fin octobre**). Les adhérents inscrits et concernés en seront informés.

3. ALTERNATIVES

- L'activité peut être suspendue en raison de directives gouvernementales pour des contraintes sanitaires. L'association organise en lien avec les intervenants, et dans la mesure du possible, des alternatives pour maintenir l'activité.

Dans ce cas, les séances sont considérées comme maintenues et non remboursables. Au regard de l'évolution de la situation, l'Association des Centres sociaux et culturels se réserve le droit de prendre des dispositions inhérentes à l'activité.

INSCRIPTION, PARTICIPATION FINANCIERE & CONDITIONS FINANCIERES

1. INSCRIPTION

- Toute participation à une activité nécessite une inscription qui se formalise par l'établissement d'un dossier auprès du secrétariat comprenant :
 - Quotient familial CAF (**en priorité**),
 - Dernier avis d'imposition du foyer fiscal,
 - Numéro de Sécurité Sociale,
 - Carte étudiante,
 - Pour toute activité sportive, remplir le questionnaire de santé « QS - SPORT » avec dans le cas échéant un certificat médical. Pour l'Activité Physique Adaptée, une prescription médicale est obligatoire et doit être fournie avant le démarrage des cours,
 - Règlement fonctionnement activité de loisirs signé en deux exemplaires,
 - Paiement de la carte d'adhésion familiale et du montant total de l'activité.

Toute personne accueillie dans une activité, y compris pour une séance d'essai, doit être inscrite.

- Le démarrage des inscriptions débute la journée du 09 septembre 2022.
- Les jeunes à partir de 16 ans sont acceptés aux activités de loisirs adultes, après signature d'une autorisation parentale.

2. PARTICIPATION FINANCIERE

- L'adhésion aux Centres Socio-Culturels est **obligatoire** pour participer aux activités de loisirs proposées. Cette adhésion est familiale (unique), valable une année scolaire (juillet-juin) et ne se paie qu'une seule fois, même si les membres de la famille participent à plusieurs activités. Elle est non remboursable.

Elle se concrétise par :

- Le paiement d'une cotisation : 20 € Caluirards, 10 € bénéficiaire du RSA (sur justificatif), 25 € non Caluirards.
- Aux valeurs (démocratie, dignité humaine, solidarité) et au Projet associatif et famille,
- Le droit de participer aux Assemblées Générales, d'être électeur et éligible au Conseil d'Administration.

3. TARIFICATION DES ACTIVITES

- Les inscriptions sont valables pour une année complète de septembre à juin, selon calendrier établi et remis lors de l'inscription.
- Le tarif est calculé en fonction du QUOTIENT FAMILIAL (sur présentation d'un document CAF ou un avis d'imposition).
- Les étudiants majeurs non rattachés au foyer fiscal de leurs parents bénéficient du tarif minimum sur présentation d'un justificatif (carte d'étudiant). Pas de réduction en cas de chômage.

4. MODALITES DE PAIEMENT DES ACTIVITES

- **Le paiement des activités s'effectue à l'inscription au secrétariat** pour toute la période de fonctionnement : en espèces, en carte bancaire, par chèque bancaire ou chèque ANCV (en 1 à 3 versements, chèques déposés à l'inscription).
- **Dans le cas d'une inscription en cours d'année**, le paiement s'effectuera au prorata du nombre de séances restantes sur la période de fonctionnement.
- Une réduction de 10% sera appliquée sur la 2^{ème} activité la moins chère pratiquée par le même adhérent inscrit. Pas de réduction pour la 3^{ème} activité.

Vous êtes inscrit à une activité sportive et culturelle pour la saison 2022/2023.

Etes-vous intéressé à mettre en place un prélèvement bancaire pour le paiement de votre ou vos activité.s ?

- Oui**, je le veux et je souhaite être recontacté pour une mise en place en cours d'année
- Non**, je ne veux pas et je ne souhaite pas avoir plus d'information

5. SEANCE D'ESSAI

- Toute personne souhaitant faire une séance **d'essai** doit **s'inscrire au secrétariat** pour des raisons de responsabilité et s'acquitter d'un dépôt de chèque de caution d'un montant égal à la totalité de l'activité concernée, à hauteur de ses revenus.
- A l'issue de cet essai, l'adhérent doit **obligatoirement** régulariser sa situation dans la semaine qui suit. Au-delà de ce délai, le chèque de caution sera encaissé. Si l'essai ne s'avérait pas concluant, le chèque de caution serait restitué.

6. ABSENCES ET CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

- L'absence d'un participant à une activité n'autorise pas une récupération sur un autre cours.
- L'absence de l'intervenant peut modifier le calendrier et une proposition de récupération de l'activité annulée sera faite aux participants en fin de période.
- Tout trimestre commencé est dû et le montant de l'adhésion n'est pas remboursable.
- Seule une absence justifiée (sur justificatif dans les 48h à la suite de la période d'absence) : longue maladie, hospitalisation, mutation professionnelle/déménagement hors département, peut faire l'objet d'un remboursement. Dans ce cas-là, le remboursement pour la période des activités

restantes, sera effectué sur demande écrite accompagnée des justificatifs correspondants. Pas de remboursement si le règlement a été fait par chèque ANCV.

POLITIQUE DE GESTION DES DONNEES - RGPD

1. Vos données personnelles, notre responsabilité

Aujourd'hui, les données personnelles que nous collectons et traitons constituent un outil précieux pour vous rendre des services rapides, efficaces et personnalisés.

Ces données nous aident au quotidien à fluidifier la gestion de nos activités et à satisfaire nos obligations légales.

2. Quelles données personnelles recueillons-nous ?

Dans le strict respect des réglementations en vigueur, et dans le but de remplir nos missions confiées par la loi, nous traitons principalement des données à caractère personnel :

- Les données à caractère personnel recueillies directement auprès de vous et au besoin de notre logiciel de gestion Noé.

3. Quelle utilisation faisons-nous de vos données personnelles ?

Nous faisons une utilisation responsable de vos données personnelles pour les traitements mis en œuvre par l'Association des Centres socio-culturels de Caluire et Cuire, notamment pour :

- Les activités sportives et culturelles du Parc de la Jeunesse

Le personnel de l'Association des Centres socio-culturels de Caluire et Cuire, en sa qualité d'employé, est soumis à un devoir de réserve.

4. Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?

Les durées de conservation, définies de manière précise, veillent à ne pas excéder le temps strictement nécessaire à la bonne exécution du traitement. Pour déterminer chaque durée, nous avons pris en compte :

- Les différentes finalités pour lesquelles sont collectées ces données,
- Les personnes concernées par la collecte,
- Le respect d'obligations légales, réglementaires ou reconnues par la profession auxquelles nous sommes tenus,
- La réglementation en matière de tri et de conservation des archives et données publiques.

5. Qui peut avoir accès à vos données à caractère personnel ?

Vos données à caractère personnel sont traitées par nos salariés dans le but d'accomplir nos missions et compétences conférées par la loi.

Vos données peuvent également être consultés par nos financeurs lors d'un contrôle des subventions publiques que l'Association des Centres socio-culturels de Caluire perçoit. Elles peuvent également être transférées aux personnes et autorités dont le droit d'accès aux données à caractère personnel est reconnu par la loi, les règlements ou les dispositions émanant d'autorités habilitées par la loi.

6. De quelle façon assurons-nous la sécurité de vos données ?

Nos agents mettent en œuvre les actions nécessaires, conformément aux recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), afin de protéger les données à caractère personnel que nous traitons. Vos données sont traitées de façon électronique et/ou manuelle et en tout état de cause, de façon que leur sécurité, protection, confidentialité et intégrité soient assurées au regard de leur niveau de sensibilité, via des mesures administratives, technique, physiques et organisationnelles pour prévenir la perte, le vol, l'utilisation, la divulgation, la destruction ou encore la modification non-autorisée.

7. Evolution de la politique de confidentialité

La présente Politique de confidentialité des données à caractère personnel peut être amenée à évoluer, notamment en raison des évolutions législatives et réglementaires.

8. Quels sont vos droits et comment les faire valoir ?

Conformément à la loi N° 2018-493 du 20 Juin 2018 relative à la protection des données personnelles et au règlement n°2016/679 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD) du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement et de portabilité de vos données à caractère personnel que vous pouvez, sauf obligation légale contraire, faire valoir :

En adressant un courrier à :

Association des Centres socio-culturels de Caluire et Cuire
18, rue Painlevé
69300 CALUIRE ET CUIRE

L'Association se réserve le droit de ne pas inscrire ou de suspendre l'inscription d'une personne ne respectant pas le règlement de fonctionnement des activités des Centres socio-culturels de Caluire et Cuire.

Je soussigné-e, accepte les conditions du règlement de fonctionnement des activités de loisirs.

Fait à Caluire et Cuire, le

En 2 exemplaires

Signature (précédée de la mention « *lu et approuvé* »)

DROIT D'USAGE DE L'IMAGE

Nous réalisons des reportages photo ou vidéo des activités, afin de vous informer : site Internet, documents de communication, plaquette...

J'autorise l'Association des Centres socio-culturels à utiliser mon image dans les cas cités ci-dessus :

OUI NON

Fait à Caluire et Cuire, le

Signature (précédée de la mention « *lu et approuvé* »)